

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



WAVESTONE

Société anonyme au capital de 622 658,30 euros
Siège social : Tour Franklin – 100-101 Terrasse Boieldieu – 92042 Paris la Défense Cedex
377 550 249 RCS Nanterre

**AVIS RECTIFICATIF A L'AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION PUBLIE AU BULLETIN
DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (BALO) DU 20 JUIN 2025, NUMERO 74, ANNONCE
2503255**

Il convient de lire le deuxième paragraphe du point **2.1.2 Demande de carte d'admission par voie électronique** relatif au **Mode de participation à l'Assemblée** pour les actionnaires au nominatif comme suit :

« Pour l'actionnaire au **nominatif pur**, il convient de faire sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investors.uptevia.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à cet Espace Actionnaire en utilisant leurs codes d'accès habituels. »

Au lieu de :

« Pour l'actionnaire au **nominatif pur**, il convient de faire sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investor.uptevia.com>.

L'actionnaire au nominatif devra se connecter à cet Espace Actionnaire en utilisant son login qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote par correspondance ou sur la convocation électronique. »

Le quatrième paragraphe du point **2.1.2 Demande de carte d'admission par voie électronique relatif au Mode de participation à l'Assemblée** pour les actionnaires au nominatif est supprimé :

~~« Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le service Relation Investisseurs d'Uptevia par téléphone au +33 (0)1 57 78 34 44 ou par mail à l'adresse : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission. »~~

Est inséré au point **2.1.2 Demande de carte d'admission par voie électronique** relatif au **Mode de participation à l'Assemblée**, après le paragraphe suivant :

« Pour l'actionnaire au nominatif administré, il est nécessaire de se connecter au site <https://www.voteag.com/> avec les codes temporaires transmis sur le formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission. »

Le paragraphe qui suit :

« Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le service Relation Investisseurs d'Uptevia par téléphone au +33 (0)800 007 535, ou le +33 (0)1 49 37 82 36 depuis l'étranger. Après s'être connecté, l'actionnaire devra suivre les données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission. »

Il convient de lire le deuxième paragraphe du point **3.2 Vote ou procuration par Internet** relatif au **Vote par correspondance ou par procuration** pour les actionnaires au nominatif comme suit :

« Les titulaires d'actions au **nominatif pur** qui souhaitent voter par Internet accéderont au site VOTACCESS via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investors.uptevia.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à cet Espace Actionnaire en utilisant leurs codes d'accès habituels. »

Au lieu de :

« Les titulaires d'actions au **nominatif pur** qui souhaitent voter par Internet accéderont au site VOTACCESS via l'Espace Actionnaire d'Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investor.uptevia.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à cet Espace Actionnaire en utilisant leur login qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote par correspondance papier ou sur la convocation électronique. »

Les autres termes de l'Avis de Réunion publié dans le BALO précité demeurent inchangés.

Pour avis,

Le Conseil d'administration